

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 4
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

Secrétaire de séance : Joël BOYER

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Budget annexe de la Zone d'Activités du Bourdary : Débat d'orientation budgétaire 2022.

La ZA du Bourdary, située à 7 minutes du cœur de ville d'Aubenas avec un accès via la D579, représente une surface de 3 hectares de lots découpés à la demande pour les activités artisanales et tertiaires. Aménagée avec une volonté d'allier l'économie et l'environnement dans les dispositions constructives, cette zone a été viabilisée avec les réseaux d'eau potable et de protection incendie, les eaux usées et eaux pluviales en séparatif, l'électricité et le gaz et le réseau très haut débit par fibre optique.

Il est à noter que le nouveau Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) a modifié défavorablement la constructibilité des parcelles.

Sur les 2 300 000 € du coût de l'investissement, un déficit antérieur reporté figurera au budget de 745 649.41 €.

Ce budget comprendra en recettes une vente décidée par délibération du 10 décembre 2020 du lot n° 6 d'une superficie de 2 490 m² pour un montant global de 62 250 € hors taxes. Le solde sera équilibré budgétairement par un recours à l'emprunt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre acte des éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe de la ZA du Bourdary pour 2022.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 16 mars 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220315-DEL15032022-12-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022